

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt

Boite 3.4

59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51

www.auditeurop.com

ASSOCIATION CAP

12, Place du Général de Gaulle

59350 - SAINT ANDRE-LEZ-LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels ainsi que dans la note « Les faits marquants de 2025 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

BILAN 2025
COORDINATION ACTIONS PROJETS



ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Frais d'établissement (I)	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	95 480,00	-	95 480,00	95 480,00
Constructions	445 620,00	92 796,24	352 823,76	367 677,76
Installations techniques, matériel et outillage industriels	657 856,67	574 753,28	83 103,39	115 731,39
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-		22,69
Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	22,69	-	22,69	22,69
TOTAL II	1 198 979,36	667 549,52	531 429,84	578 911,84
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	957 941,86	7 196,09	950 745,77	1 081 838,42
Créances reçues par legs ou donations Autres créances	97 189,32		97 189,32	85 233,11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 762,64		8 762,64	8 918,27
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	489 932,84		489 932,84	521 315,72
TOTAL III	1 553 826,66	7 196,09	1 546 630,57	1 697 305,52
Frais d'émission emprunt (IV) Prime de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	2 752 806,02	674 745,61	2 078 060,41	2 276 217,36

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
ECARTS DE REEVALUATION RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres	14 489,97	14 489,97
REPORT A NOUVEAU	752 468,08	1 210 966,60
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	- 320 237,09	- 458 498,52
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	432 230,99	766 958,05
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées	4 457,25	3 390,49
TOTAL I	451 178,21	770 348,54
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations fonds dédiés		
TOTAL II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges	29 400,00 614 028,32	39 800,00 537 166,52
TOTAL III	643 428,32	576 966,52
DETTES	983 453,88	928 902,30
Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Instruments financiers à terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	379 232,69 79 827,27 506 662,37 960,30 16 771,25	410 660,45 83 308,13 427 301,05 3 139,34 4 493,33
TOTAL IV	983 453,88	928 902,30
ECART DE CONVERSION PASSIF (V)		
	2 078 060,41	2 276 217,36

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2025 *Selon référentiel 2022-06	EXERCICE 2024 *Selon Référentiel 2014-03	ECART 2024/2025	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	9 330,00	8 316,67	1 013,33	12,18%
VENTES DE BIENS ET SERVICES	3 865 905,54	3 735 545,91	130 359,63	3,49%
Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i> Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	3 865 905,54	3 735 545,91	130 359,63	3,49%
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	161 645,07	164 704,58	- 3 059,51	-1,86%
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable Ressources liées à la générosité du public <i>Don manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i> Contributions financières	161 645,07	164 704,58	- 3 059,51	-1,86%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	60 312,25	274 377,71	- 214 065,46	-78,02%
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-	-	-	
UTILISATION DES FONDS DEDIES				
AUTRES PRODUITS	832,92	2 370,65	- 1 537,73	-64,87%
TOTAL I	4 098 025,78	4 185 315,52	- 87 289,73	-2,09%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises Variation de stock Autres achats et charges externes Aides financières Impôts, taxes et versements assimilés Salaires Cotisations sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations Dotations aux provisions Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées Reports en fonds dédiés Autres charges	207 097,53 310 921,40 200 114,00 2 510 856,68 914 516,30 51 977,38 126 095,24 482,88 - 97 013,46	271 767,46 311 487,42 220 797,00 2 651 653,42 918 546,71 73 490,25 152 856,61 - - 2 380,85	- 64 669,93 - 566,02 - 20 683,00 - 140 796,74 - 4 030,41 - 21 512,87 - 26 761,37 - - 94 632,61	-23,80% -0,18% -9,37% -5,31% -0,44% -29,27% -17,51% 3974,74%
TOTAL II	4 419 074,87	4 602 979,72	- 183 904,85	-4,00%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 321 049,08	- 417 664,20	96 615,12	-23,13%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	9 885,66 - - - - - -	11 078,18 - - - - - -	- 1 192,52 - - - - - -	-10,76%
TOTAL III	9 885,66	11 078,18	- 1 192,52	-10,76%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	7 548,67 - - - -	7 896,19 - - - -	- 347,52 - - - -	-4,40%
TOTAL IV	7 548,67	7 896,19	- 347,52	-4,40%
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 336,99	3 181,99	- 845,00	-26,56%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 318 712,09	- 414 482,21	95 770,12	-23,11%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL V	-	7 007,00	- 7 007,00	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	49 577,31	- 49 577,31	-100,00%
TOTAL VI	-	49 577,31	- 49 577,31	-100,00%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	- 42 570,31	42 570,31	-100,00%
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	1 525,00	1 446,00	79,00	5,46%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 107 911,44	4 203 400,70	- 95 489,25	-2,27%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII)	4 428 148,54	4 661 899,22	- 233 750,68	-5,01%
EXCEDENT OU DEFICIT	- 320 237,09	- 458 498,52	138 261,43	-30,16%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole				

ANNEXE

Nom de l'association	COORDINATION ACTIONS PROJETS
Activité exercée	Gestion de Crèches, ACM et RPE
Adresse	12 Place du Général de Gaulle – Saint André lez Lille
SIRET	381953249 00038 APE 9329Z

Annexe des comptes
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- 1- Description de l'objet social, nature des activités réalisées et moyens mis en œuvre
- 2- Règles, méthodes et changements comptables
- 3- Engagements financiers et autres éléments significatifs
- 4- Notes sur le bilan Actif
- 5- Notes sur le bilan Passif
- 6- Détail des produits et charges
- 7- Répartition des charges, produits et faits significatifs
- 8- Tableau variation des fonds propres
- 9- Tableau des subventions
- 10- Cotisations
- 11- Les faits marquants de 2025

Total du bilan avant répartition : 2 078 060.40€	Résultat : Déficit -320 237.09€
---	--

ANNEXE 1

Description de l'objet social

L'association a pour objet de répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles dans les Hauts-de-France. Elle gère et développe des équipements, actions et projets dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, en partenariat avec des acteurs publics et privés. Elle œuvre également à l'éveil culturel, artistique et sportif, tout en contribuant à la formation et à l'accompagnement des professionnels.

Description de la nature et du périmètre des activités réalisées

Dans le cadre d'une convention de marché public conclue avec la ville de Saint-André-Lez-Lille, l'Association CAP assure la gestion, l'organisation et la mise en œuvre des activités suivantes :

- L'organisation de l'accueil périscolaire et des aides méthodologiques au sein des établissements scolaires de la commune (Groupes Scolaires des Peupliers, Schuman et école Saint- Joseph). Le périscolaire comprend la prise en charge des enfants en dehors des temps d'enseignements, notamment durant les garderies du matin et du soir ainsi que les mercredis ;
- La gestion des accueils collectifs de mineurs sans hébergement pendant les petites vacances scolaires (Noël, Hiver, Printemps, Toussaint) ainsi que durant les vacances d'été (Juillet et août) ;
- L'exploitation de structures d'accueil de la petite enfance, comprenant les crèches « Enfantillages », « Station Bout D'Chou » et « Ile Aux Enfants » ;
- L'animation et la gestion du Relais Petite Enfance ;
- L'encadrement et l'animation des bibliothèques et centres de documentation scolaires, en coordination avec les directeurs d'écoles ;

- L'organisation et l'encadrement des temps méridiens dans les établissements scolaires de la ville de Saint-André-Lez-Lille.

Description des moyens mis en œuvre

Dans le cadre du marché public conclu avec la Ville de Saint-André-lez-Lille, l'association CAP mobilise l'ensemble des moyens humains, financiers, matériels et organisationnels nécessaires à la réalisation des activités confiées, adaptés à la nature et au volume des prestations.

Au titre de l'exercice, l'effectif moyen s'élève à 137.75 salariés exprimé en personne physique, représentant 86 équivalents temps plein (ETP) au sens de l'URSSAF, pour un total de 227 salariés ayant travaillé au cours de l'exercice. Les équipes sont composées de personnels permanents et de personnels recrutés de manière ponctuelle ou saisonnière, en fonction des besoins liés à l'activité. Elles comprennent notamment des directeurs de structures, des personnels d'animation, des professionnels de la petite enfance ainsi que des fonctions administratives et de coordination. La masse salariale brute de l'exercice s'élève à 3 425 372,98 euros.

Les moyens matériels : Les activités sont exercées au sein de locaux loués par la collectivité et Vilogia, incluant notamment des établissements scolaires et des structures d'accueil de la petite enfance. L'association dispose des équipements pédagogiques, éducatifs et logistiques nécessaires à l'exercice de ses missions.

Les moyens organisationnels : L'association s'appuie sur une organisation structurée permettant d'assurer le bon fonctionnement de ses activités. Les différentes actions sont réparties par secteurs (périscolaire, petite enfance, centres de loisirs, RPE), chacun étant placé sous la responsabilité d'un encadrant. Ces responsables assurent la gestion quotidienne des équipes, l'organisation des plannings et le suivi des activités. Des fonctions administratives assurent le suivi des dossiers (gestion du personnel, suivi des inscriptions, facturation, relations avec la collectivité et les autres partenaires). Cette organisation permet d'assurer la continuité du service, l'adaptation aux besoins et le respect des obligations contractuelles et réglementaires.

ANNEXE 2

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au Règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Changement de méthode comptable induit par la première application des Règlements ANC n°2022-06 et n° 2023-03 impactant la présentation des états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement

- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Immobilisations incorporelles de 2 à 4 ans, construction 30 ans, aménagements des constructions de 4 à 10 ans, équipements ménagers et matériel bureautique informatique de 2 à 5 ans, équipements spécifiques de 2 à 8 ans, matériel de transport 5 ans et mobilier entre 2 à 10 ans.
- Méthode d'évaluation des créances et dettes : Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées le cas échéant par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement.
- L'activité de l'association est subordonnée à un contrat de marché public depuis le 07/07/2018 qui a été renouvelé le 01/09/2022 jusqu'au 31/12/2026. L'ensemble des immobilisations hors siège social doit être amortie au 31/12/2026 conformément au contrat.
- Les provisions pour départ à la retraite prennent en compte le taux effectif des charges patronales et ne tiennent pas compte d'un taux de turn-over.

Impact de la réforme du règlement ANC 2014-03 et du reclassement à l'initiative de l'association pour se conformer au règlement 2022-06

Conformément aux dispositions de l'ANC, les nouvelles dispositions s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs. Cependant, nous vous présentons le compte de résultat selon le référentiel 2022-06 afin que les comparaisons soient plus lisibles.

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF SELON REFERENTIEL 2022-06	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	ECART 2024/2025	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	9 330,00	8 316,67	1 013,33	12,18%
VENTES DE BIENS ET SERVICES	3 865 905,54	3 735 545,91	130 359,63	3,49%
Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	3 865 905,54	3 735 545,91	130 359,63	3,49%
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	161 645,07	169 439,41	- 7 794,34	-4,60%
Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable Ressources liées à la générosité du public <i>Don manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i> Contributions financières	161 645,07	169 439,41	- 7 794,34	-4,60%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	60 312,25	245 814,93	- 185 502,68	-75,46%
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-	-	-	
UTILISATION DES FONDS DEDIES				
AUTRES PRODUITS	832,92	2 370,65	- 1 537,73	-64,87%

TOTAL I	4 098 025,78	4 161 487,57	- 63 461,78	-1,52%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	207 097,53	271 767,46	- 10 008,71	-4,61%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	310 921,40	311 487,42	- 22 342,98	-6,70%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	200 114,00	220 797,00	- 20 683,00	-9,37%
Salaires	2 510 856,68	2 647 195,75	- 136 339,07	-5,15%
Cotisations sociales	914 516,30	894 441,60	20 074,70	2,24%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	51 977,38	73 490,25	- 21 512,87	-29,27%
Dotations aux provisions	126 095,24	152 856,61	- 26 761,37	-17,51%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	482,88	1 687,31		
Reports en fonds dédiés	-	-		
Autres charges	97 013,46	50 270,85	13 858,35	16,67%
TOTAL II	4 419 074,87	4 623 994,25	- 204 919,38	-4,43%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 321 049,08	- 417 664,20	141 457,60	-33,87%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	9 885,66	11 078,18	- 1 192,52	-10,76%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-	
Différences positives de change	-	-	-	
Produits des immobilisations financières cédées	-	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-	-	
TOTAL III	9 885,66	11 078,18	- 1 192,52	-10,76%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 548,67	7 896,19	- 347,52	-4,40%
Différences négatives de change	-	-	-	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-	-	
TOTAL IV	7 548,67	7 896,19	- 347,52	-4,40%
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 336,99	3 181,99	- 845,00	-26,56%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 318 712,09	- 414 482,21	140 612,60	-33,92%
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 272,17		
TOTAL V	-	2 272,17	- 2 272,17	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-		
TOTAL VI	-	-	-	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	2 272,17	- 2 272,17	-100,00%
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	1 525,00	1 446,00	79,00	5,46%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 107 911,44	4 174 837,92	- 66 926,47	-1,60%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 428 148,54	4 633 336,44	- 205 187,90	-4,43%
EXCEDENT OU DEFICIT	- 320 237,09	- 458 498,52	138 261,43	-30,16%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				

Les principaux postes étant impactés par la réforme sont :

- Les transferts de charges liées aux remboursements de frais de personnel qui sont en 2025 en charges de personnel au lieu d'être en produits. Les transferts de charges ont été donc reclassés dans les salaires en 2024 également pour plus de lisibilité dans la comparaison avec l'exercice 2025
- Les locations de licence d'exploitation ont été correctement reclassées en charges de gestion courante au lieu de service extérieurs en 2024 pour plus de lisibilité dans la comparaison.
- Les VNC et pénalités sur marché ont été reclassées en 2024 en charge de gestion courantes au lieu de charges exceptionnelles pour plus de lisibilité dans la comparaison des exercices.
- Les quote-part sur subvention d'investissement et PCEA ont été reclassés en 2024 en produits de gestion courantes au lieu de produits exceptionnels pour plus de lisibilité.

Ainsi, le résultat d'exploitation montre une variation de + 96 615.12€ sans le reclassement selon la réforme et + 141 457.60€ avec le reclassement de 2024 selon le règlement 2022-06

Le résultat courant avant impôt montre une variation de + 95 770.12€ sans le reclassement et + 140 612.60€ avec le reclassement de 2024 selon le règlement 2022-06

Le résultat exceptionnel montre une variation de – 42 570.31€ sans le reclassement contre – 2 272.17 € avec le reclassement de 2024 selon le règlement 2022-06

Par conséquent, le total des charges montre une variation de – 233 750.68€ sans reclassement contre – 205 187.90€ avec le reclassement de 2024 selon le règlement 2022-06 et le total des produits montre une variation de – 95 489.25€ sans reclassement contre – 66 926.47€ avec le reclassement de 2024 selon le règlement 2022-06

ANNEXE 3

Engagements financiers et Autres éléments significatifs

Engagements donnés	Néant
Dettes garanties par des sûretés réelles – privilège du prêteur de deniers	500 000.00
Montant à la clôture de l'exercice	378 775.01
Autres éléments significatifs	Néant

ANNEXE 4

Note sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant
-----------------------	-------

Fonds commercial	Néant
------------------	-------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 200 427.57	4 978.25	6 449.16	1 198 956.66
Immobilisations financières	22.69	0	0	22.69
TOTAL	1 200 450.26	4 978.25	6 449.16	1 198 979.35

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	621 538.42	53 909.99	7 898.89	667 549.52
Titre mis en équivalence	0	0		0
Autres immobilisations financières	0	0		0
TOTAL	621 538.42	53 909.99	7 898.89	667 549.52

Valeur nette	
Immobilisations incorporelles	0.00
Immobilisations corporelles	531 407.15
Autres immobilisations financières	22.69
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	531 429.84

Augmentations de l'exercice	Tableau des immobilisations – Ventilation des augmentations					
	Immobilisations corporelles	Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisition	Apport	Création
	Equipements ménagers	0	0	2 996.94	0	0
	Equipements spécifiques	0	0	584.54	0	0
	Mobiliers	0	0	1 396.77	0	0
	TOTAL	0	0	4 978.25	0	0

Diminutions de l'exercice	Tableau des immobilisations – Ventilation des diminutions					
	Immobilisations corporelles	Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors services
	Equipements ménagers	0	0	0	0	3 017.97
	Equipements spécifiques	0	0	0	0	1 163.99
	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	1 694.86
	Mobiliers	0	0	0	0	572.34
	TOTAL	0	0	0	0	6 449.16

Dotations de l'exercice	Tableau des amortissements – Ventilation des dotations				
	Immobilisations corporelles	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
	Bâtiments	0	14 854.00	0	0
	Aménagements constructions	0	20 136.89	0	0
	Equipements ménagers	0	4 333.64	0	0
	Equipements spécifiques	0	918.98	0	0
	Matériel de bureau et informatique	0	11 115.55	0	0
	Mobiliers	0	2 550.93	0	0
	TOTAL	0	53 909.99	0	0

Diminutions de l'exercice	Tableau des amortissements – Ventilation des diminutions			
	Immobilisations corporelles	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors services
	Equipements ménagers	0	0	4 467.70
	Equipements spécifiques	0	0	1 163.99
	Matériel de bureau et informatique	0	0	1 694.86
	Mobiliers	0	0	572.34
	TOTAL	0	0	7 898.89

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	531 429.84		531 429.84
Actif circulant	1 537 867.92	1 537 867.92	
Charges constatées d'avance	8 762.64	8 762.64	
531 429.84	2 078 060.40	1 546 630.56	531 429.84

Les charges constatées d'avance correspondent uniquement aux services extérieurs et autres services extérieurs dont la période concerne pour tout ou partie l'exercice 2026 (Crédit-bail, Mainténances, revues, frais de télécom, frais postaux et de transport). Les écritures sont extournées dès janvier 2026.

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

Charges à répartir	0
---------------------------	----------

ANNEXE 5

Notes sur le bilan Passif

Provisions					
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution		A la clôture
			Utilisées	Non-utilisées	
Fonds dédiés	0				0
Provisions pour risques – Pénalité sur marché	39 800.00	29 400.00	39 800.00		29 400.00
Provisions pour charges – Engagements retraite	537 166.52	91 095.28		14 233.48	614 028.32
Provisions pour dépréciation	7 874.90	5 599.96	6 278.77		7 196.09
Total	584 841.42	126 095.24	46 078.77	14 233.48	650 624.41

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à la provision des indemnités de départ à la retraite constituée pour tous les salariés de l'association en CDI et actualisée chaque année (avec charges patronales réajustées au réel).

Le calcul de cette provision respecte les articles suivants de la CCN Eclat :

- Avenant n°157 du 17/12/2015 Article 4.4.4.2 En cas de départ à la retraite, à l'initiative du salarié, le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite égale à l'indemnité de licenciement pour motif personnel tel que définie à l'article 4.4.3.2 et calculée dans les mêmes conditions.
- Avenant n°123 du 17 décembre 2008 relatif aux indemnités de licenciement indiquant que tout salarié licencié pour motif économique ou personnel, sauf en cas de faute grave ou lourde perçoit après 1 année de présence dans l'entreprise une indemnité de licenciement égale à ¼ de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise. Cette indemnité est portée à 1/3 de mois pour la 11^e année de présence, ainsi que les années suivantes ».

Cette provision est prudente puisqu'elle est calculée sans tenir compte d'un taux de turn-over.

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	379 232.69	23 931.10	98 083.57	257 218.02
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	79 827.27	79 827.27		
Dettes fiscales et sociales	506 662.37	506 662.37		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	960.30	960.30		
Produits constatés d'avance	16 771.25	16 771.25		
Total	983 453.88	628 152.29	98 083.57	257 218.02

Les produits constatés d'avance représentent les produits liés aux clients usagers qui concernent pour tout ou partie l'exercice 2026. Ils sont extournés au 01/01/2026.

Dettes représentées par des effets de commerce	Néant
--	-------

ANNEXE 6

Détails produits et charges

Factures à établir	223 670.10 €
--------------------	--------------

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	2025	2024	2023
	8 762.64	8 918.27	9 243.18

CHARGES A PAYER : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	2025	2024	2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
Compte 1688 : Intérêts courus/Emprunt	457.68	489.73	524.22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :			
Compte 4081 : Fournisseurs factures non parvenues	32 872.97	35 524.76	31 107.00
Dettes fiscales et sociales :			
Comptes 4282 et 4382 Dettes provisionnées/ Congés payés et Charges sur congés payés	292 223.74	240 417.10	222 406.02
Compte 4286 : Autres Charges de personnel	-5.40	- 7.92	-7.00
Compte 4386 : Autres charges sociales à payer	0	0	0
Total	325 548.99	276 423.67	254 030.24
Produits constatés d'avance	16 771.25	4 493.33	4 600.00

ANNEXE 7

Répartition des charges et produits et faits significatifs

Répartition des produits	2025	2024	2023
Participations des usagers	21.27%	20.15%	20.07%
Prestations et subventions CAF	35.78%	31.86%	33.47%
Subvention Ville + Prestation Ville	38.85%	38.53%	39.30%
Subvention Etat ASP	0.37%	1.02%	3.29%
Subvention exceptionnelle CAF	0.00%	0,00%	0.00%
Reprise provisions pour risques et charges	1.47%	5.90%	1.88%
Autres produits	2.26%	2.53%	2.00%
Total	100%	100%	100%

Répartition des Charges	2025	2024	2023
Achats et services extérieurs	11.70%	12.51%	12.89%
Charges de personnel	81.81%	81.35%	80.18%
Perte sur créances irrécouvrables	0.11%	0.05%	0.09%
Dotations aux Amortissements et provisions	4.02%	4.86%	6.17%
Autres charges	2.36%	1.23%	0.68%
Total	100%	100%	100%
Effectif de l'association en ETP	86.00	86.48	76.11
Effectif physique 137.75 personnes			

Effectif moyen de l'association en ETP	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	76.76
Cadres et ingénieurs	9.24
Total	86.00

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 840.00€
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0.00€
TOTAL	6 840.00€

Détail des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice	Néant
---	-------

L'imposition sur les bénéfices concernent uniquement les placements financiers :

IS	Nombre de parts	Montant bénéfice
Parts A et B Credit coopératif ouvrant droit à abattement 15%	21 290.25	6 291.29€
Livrets n'ouvrant pas droit à abattement 24%		2 050.00€

ANNEXE 8

Tableau variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	14 489.97				14 489.97
Report à nouveau	1 210 966.60	-458 498.52			752 468.08
Excédent ou déficit de l'exercice	-458 498.52	458 498.52		-320 237.09	-320 237.09
Situation nette	766 958.05	0		-320 237.09	446 720.96
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement	3 390.49		1 066.76		4 457.25
Provisions réglementées					
TOTAL	770 348.54	0	1 066.76	-320 237.09	451 178.21

La diminution de la situation nette au cours de l'exercice s'explique principalement par le déficit de l'exercice 2025, d'un montant de -320 237,10 €. La différence entre la situation nette et le total des fonds propres s'explique par l'inclusion des subventions d'investissement non encore reprises en résultat

ANNEXE 9

Tableau des subventions

Numéro de compte	Libellé du compte	Origine de la subvention	Montant
7412	Financement formation	Départementale	56 421.44
7414	Subvention fonct. CAF	CAF	64 445.49
7415	Subvention DDJS	Départementale	17 600.00
7416	Subvention ETAT/ASP	Etat	15 115.31
7418	Autres subventions	Autres subventions	7 128.72
7419	Subvention Emploi Franc	Etat	108.66
TOTAL			160 819.62

Subventions d'investissement CAF :

Subventions reçues en 2025 : 1 892.21 €

Quote-part rapportée au résultat 2025 : 825.45 €

Total subvention investissement au 31/12/2025 de : 157 529.64€

Subvention investissement inscrite au compte de résultat au 31/12/2025 : 153 072.39€
Total subvention inscrite au résultat au 31/12/2025 : 4 457.25 €

ANNEXE 10***Les cotisations***

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

ANNEXE 11***Les faits marquants de 2025***

L'année 2025 a été consacrée à la poursuite et à la consolidation des activités de l'association dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dans un contexte budgétaire contraint. Les efforts engagés en matière de pilotage financier et de maîtrise des charges ont permis une amélioration du résultat par rapport à l'exercice précédent, malgré un déficit persistant.

L'exercice 2025 constitue également le premier exercice d'application du règlement comptable ANC n°2022-06, ayant entraîné certains reclassements de charges et de produits afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes, sans impact sur la situation nette de l'association. L'association a engagé, dès la fin de l'exercice 2025, une réflexion sur l'adaptation de son organisation et le renforcement du pilotage financier, afin de tendre vers un retour progressif à l'équilibre dans les exercices à venir. Le renouvellement du marché public à échéance 2027 constitue un élément significatif pour la pérennité et l'équilibre économique des activités de l'association.

À ce titre, les conditions de reconduction ou de renouvellement de ce contrat auront un impact déterminant sur la capacité de l'association à maintenir un résultat d'exploitation équilibré sur les exercices futurs.